

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 61

présenté par  
M. Pradié

-----

**ARTICLE 2**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.